Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 109 (1964)

Heft: 7

Rubrik: Chronique française

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Festival international du film militaire

Pour la première fois a été organisé un Festival international du film militaire. Il a eu lieu à Versailles du 2 au 8 juin 1964, sous le haut patronage du ministre des armées, la présidence étant assurée par le colonel Jean Barral, chef du Bureau Cinéma du Service d'information, d'études et de cinématographie des armées et la présidence du comité du festival par l'Adjoint au maire de Versailles.

Cette manifestation a pour objet de favoriser, dans un esprit de franche compétition, une vaste confrontation internationale, d'offrir de grandes possibilités d'échanges et de permettre au public de se familiariser avec les films d'inspiration militaire.

Les films retenus par le comité de sélection sont projetés tous les jours en séance privée dans un cinéma de la ville devant les représentants des nations invitées, des experts et des professionnels. Une deuxième sélection de ces films est présentée au public.

Chaque nation invitée a la faculté de proposer tous films de court métrage, d'instruction et d'information à caractère militaire, de 35 et 16 mm., d'une durée maximum de 30 minutes et sous réserve qu'ils répondent aux quatre exigences ci-après: de mise en scène; d'actualités et de reportages; d'animation; et expérimentaux. Ils doivent être présentés en version originale.

Chaque pays a la possibilité de proposer au maximum dix films. Les langues officielles du festival sont le français, l'anglais et l'allemand. Les textes des films sont soumis à la commission de sélection dans l'une de ces langues.

Les films présentés sont agréés par un comité dit de sélection, présidé par une haute personnalité et composé de trois membres désignés par le maire de Versailles et de trois représentants du ministère des armées. — La commission de sélection est habilitée à écarter les films ne correspondant pas au but du festival. Tout film à caractère politique se trouve obligatoirement exclu. Les films retenus définitivement sont projetés devant le jury. Chaque pays participant est représenté par un délégué officiel, accrédité auprès du président du festival. La composition du jury comprend sept personnalités choisies en raison de leurs compétences militaire, littéraire et cinématographique; trois de ces membres sont français et quatre étrangers.

Le jury décerne à l'issue du festival un soleil d'or et un soleil d'argent aux deux meilleures réalisations. Des diplômes d'honneur peuvent également être attribués. Le président et son comité ont compétence pour décider tous les cas qui n'auraient pas été prévus dans les dispositions ci-dessus, lesquelles constituent le règlement du festival.

Dans le jury, présidé par le général Kœnig, figurent un metteur en scène polonais, un italien et un français; un cinéaste suédois; l'écrivain militaire anglais universellement connu, Liddell Hart; et le romancier français et ancien directeur de l'établissement cinématographique des armées, Pierre Nord.

Le comité de sélection comprend quatre personnalités civiles et trois officiers français en service au même établissement cinématographique des armées.

La liste des nations participant au festival est la suivante, par ordre alphabétique: Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Inde, Israël, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Roumanie, Suède, Suisse.

C'est bien la première fois, sauf erreur, qu'une compétition militaire réunit des représentants des deux blocs mondiaux, bien que celui de l'Ouest soit nettement le plus nombreux, ainsi que d'autres pays neutres ou n'ayant pas des liens très importants avec l'Ouest.

J. Pergent

Revue de la presse

Chasse à l'homme en Bretagne

TAM 1 nous apprend, par un reportage, qu'un exercice dénommé « Tristan » a appris aux élèves des grandes écoles militaires françaises l'art de survivre en milieu hostile.

Comme notre presse a mené qrand tapage au sujet d'un exercice du même genre qui s'est déroulé il y a quelques mois chez nous, et dans lequel s'étaient peut-être bien glissées certaines exagérations, il n'est semble-t-il pas sans intérêt de chercher à retrouver l'essentiel de l'exercice « Tristan » parmi le délayage congénital d'un reportage.

¹ TAM: Terre, Air, Mer, le magazine bi-mensuel des Forces armées françaises, numéro du 25 mai 1964.